

## Compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2017

Le mardi six juin deux mille dix sept, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Bertrand ASTRIC, Maire.

Absents excusés et représentés : M. Fabrice VALLADONT, absent excusé, procuration à M. Bertrand ASTRIC; Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD; M. Hervé REYSSIE, absent excusé, procuration à Florence MONNIN.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du 9 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Mme Françoise BERNARD a été élue secrétaire de séance.

### **Affaire VIENNET / commune de Boussières : délibéré du Tribunal Administratif de Besançon**

En première instance, le Tribunal Administratif a suivi les constats de l'expert et la commune est considérée non responsable. La demande de la plaignante est rejetée à ce jour.

Un appel est possible pendant 2 mois.

### **Participation financière des communes au fonctionnement de la Bibliothèque pour l'année 2017**

L'Adjoint au Maire rappelle la convention intercommunale du 1/01/2001 associant les communes d'Abbans-Dessous, d'Abbans-Dessus, de Boussières, de Busy, de Thoraise, de Torpes, et de Vorges-les-Pins à la Bibliothèque municipale de Boussières.

Suite à la réunion du 17 décembre 2016 les représentants des communes ont accepté le budget présenté pour l'année 2017. Le budget ne prévoit pas d'augmentation des cotisations. La participation des communes reste fixée à 1,70 € par habitant. Le Maire précise que la commune d'Abbans-Dessous a souhaité mettre fin à la convention intercommunale du 1/01/2001.

<b>Communes</b>	<b>Nombre d'habitants (chiffre INSEE au 1/01/2017)</b>	<b>Participation</b>
Abbans-Dessus	307	521.90 €
Boussières	1 112	1 890.40 €
Busy	623	1 059.10 €
Thoraise	337	572.90 €
Torpes	1 097	1 864.90 €
Vorges-les-Pins	606	1 030.20 €
	<b>4 082</b>	<b>6 939.40 €</b>

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** la proposition faite et autorise le Maire à émettre les titres de recettes.

## **Transfert des zones d'activités économiques (ZAE) : évaluation prévisionnelles des charges transférées**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 30 mars 2017, avant le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les charges liées au transfert au Grand Besançon de 43 zones d'activités économiques (son rapport final est joint en annexe). Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées par les communes concernées au Grand Besançon au titre des ZAE.

### **Le Conseil municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 30 mars 2017 joint en annexe,

### **DELIBERE,**

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** l'évaluation prévisionnelle des charges liées aux zones d'activité économiques, décrite dans le rapport de la CLECT du 30 mars 2017, transférées par les communes concernées à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

### **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Estimation des voiries concernées par la zone d'activité puis évaluation d'un ratio au mètre qui donne une somme pour Boussières de 4000€. Boussières a comparé avec une prestation effectuée par le SIVOM, estimée à 1500€.

Donc refus de cette prestation.

Voté à l'unanimité.

## **Réaménagement de la Maison Des Loups**

Le Maire présente l'historique du bâtiment : à l'origine né de l'opération mille-clubs en 1973 (salle pour les jeunes) puis l'extension inaugurée en 2008 et son projet de rénovation/réhabilitation.

Il expose aux conseillers l'étude de faisabilité du projet et l'estimation globale des travaux en expliquant qu'il ne s'agit que d'une validation de leur ordre de grandeur et non d'un engagement. Le Maire rappelle également le caractère intrinsèque de l'isolation phonique à ce cahier des

charges.

Il ressort de l'examen de ces pièces qu'il ne devrait pas être dépensé plus de 850000 euros HT ( 1000000 € TTC) pour cette opération de rénovation/réhabilitation.

Le Grand Besançon sera sollicité uniquement pour la partie assistance maîtrise d'œuvre avant travaux estimée à environ 13000 euros.

Le réaménagement de la Maison des Loups aura des conséquences sur le fonctionnement des associations utilisatrices de cette salle, notamment pour l'association "Les Richets" ainsi que la bibliothèque. Françoise BERNARD, Adjointe déléguée aux associations, rencontrera les membres du bureau de l'association "les Richets" afin d'aborder ces problématiques.

#### **Vidéo Projecteur Interactif des écoles : demandes de subventions**

Les écoles modernisent leurs équipements notamment en matière numérique. Des devis ont été déposés en mairie pour ce type de matériel. Le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à présenter des demandes de subventions auprès de la DETR et du Conseil Départemental.

Accepté à l'unanimité.

#### **Fête de la musique du 13 juin 2017**

La manifestation est organisée par le mairie avec la collaboration du comité des fêtes pour la communication, logistique et les repas. Un point est fait : les musiciens ont répété ensemble et séparément ; plusieurs styles de musique seront proposés ; le programme est établi ; 3 lieux, église, MDL sur le parking du bas, MDL sur l'espace derrière. Pour rappel, tous sont de Boussières et environs et amateurs. La soirée se poursuivra avec DJ à la MDL.

La communication va se faire sous forme de flyers, d'affiches A4, A3 et A0 en entrée des villages. Rappel de la répartition des rôles de chacun, notamment pour les aspects techniques et matériels.

#### **Élections Présidentielles**

Validation du planning déjà proposé pour les deux tours.

#### **Questions diverses**

Tournoi multisports : état des lieux à 3 jours de la manifestation, prévue le 10 juin. Stéphanie Lecot présente le déroulement et explique la mobilisation des conseillers, bénévoles, jeunes élus du CMJ...

TAP : changement au niveau de la coordination de secteur : Mme Stéphanie DIAS est appelée à exercer d'autres fonctions au sein des Francas. M. Arnaud CORTET, avec qui la mairie a déjà collaboré, est notre nouvel interlocuteur

Grand Loup : appel et rappel pour la présentation des articles. Ce grand loup prendra en compte la fête de la musique et ne paraîtra que mi-juillet de ce fait.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.**